

An aerial photograph of a lush green valley. In the foreground, there are rolling green fields with some small trees and a stone wall. In the middle ground, a small village with a few buildings, including a church with a tall tower, is visible. The background is a steep, forested hill with dense green trees. The image is partially covered by a dark grey diagonal overlay on the left side, and a horizontal orange band crosses the middle.

27 JUIN 2019

COMITE SYNDICAL



COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2019

Ordre du Jour :

1 - Informations et actualités

- Points d'avancement et actualités du SCoT : Calendrier 2^e semestre et prospectives, CoPil SCoT du 13 juin

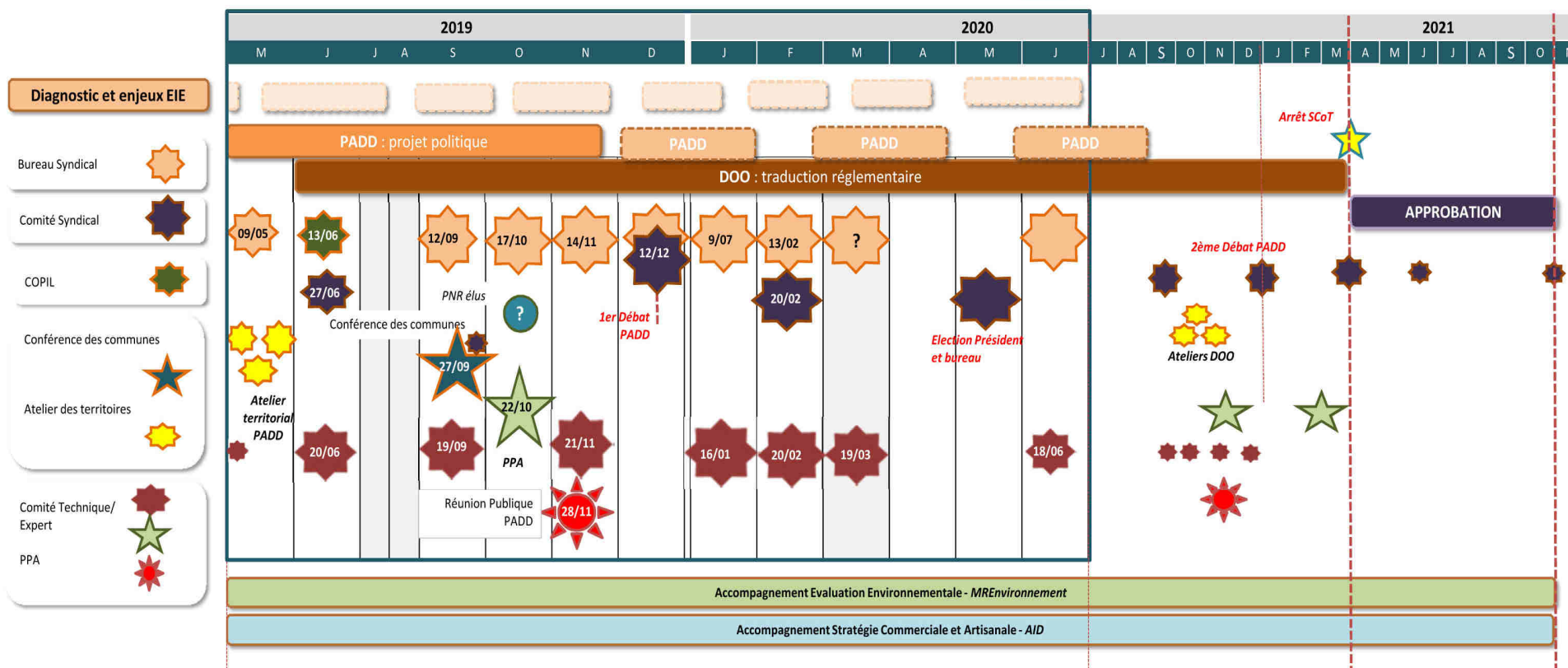
2 - Ressources Humaines

- Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission SCoT Valentin RABIER
- Attribution chèques cadeaux Kadéos aux membres du personnel du SyMCA.

3 - Questions diverses

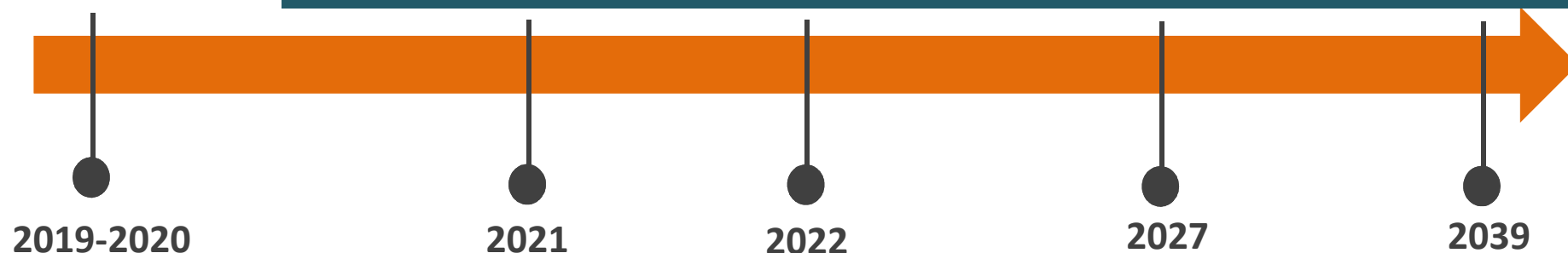
- Contrôle Leader du 29 et 30 avril 2019 dans les locaux du SyMCA

CALENDRIER GENERAL SCOT CA 2019



Le Syndicat Mixte : un outil stratégique de pilotage des politiques locales de développement, au service des élus pour le développement du territoire (communes et intercommunalités), à une échelle supra-communautaire.

Perspectives



Elaboration SCoT

1^{er} débat PADD en décembre, validation des orientations politiques, élaboration du DOO en 2020, nouveau débat PADD 4 mois avant l'arrêt.

Arrêt du SCoT et approbation :

délibération en CS, avis des PPA, enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, intégration dans le document des remarques

1^{er} phase de mise en œuvre du projet :

suivi des indicateurs fixés dans le document, accompagnement des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme locaux*, bilan à 6 ans obligatoire (*délibération pour continuité, modification ou révision*)
Production d'études locales

2^{ème} phase de mise en œuvre du SCoT

suivi des indicateurs, Mise en révision pour 2^{ème} SCoT

La modification du périmètre entraîne une mise en révision du document

* Mise en compatibilité 1 an ou 3 ans si obligation de révision



2^{ème} Conférence des Communes

Un comité Syndical exceptionnel : ouvert aux communes

Les 4 ambitions du PADD seront présentées dans un format exposition

- **17h-17h30** : accueil et prise de connaissance des panneaux expositions,
- **17h30-18h** : Introduction et présentation rapide des 5 panneaux et de leur contenu qui constitue le PADD
- **18h-18h45** : Présentation du SCoT du Pays d'Apt par le président du SCoT *et questions/réponses de la salle
- **18h45-20h** : Table ronde sur l'économie et le développement local au regard de l'aménagement du territoire avec le SCoT Apt*, la DDT, la CCI, Emerveillés par l'Ardèche*, le SDEA*

(*contact en cours, présence à confirmer)

SRADDET : *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*
arrêté par le CR les 28 et 29 mars 2019.

Institué par la **loi Notre** (*nouvelle organisation régionale fusionne plusieurs documents dont les SRCAE et SRCE*)



Les **SCoT** (*les PLU en l'absence de SCoT*), les PDU et PCAET ainsi que les chartes des PNR ont obligation de **prise en compte** des objectifs et de **compatibilité** avec les règles générales.

Le document comporte des objectifs et un fascicule de règles déclinées en 5 chapitres :

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MONTAGNE
2. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, D'INTERMODALITE ET DE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
3. CLIMAT, AIR, ENERGIE
4. PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE
5. PREVENTION ET GESTION DES DECHETS : *pas de règles particulières : se référer au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets*

Le SRADDET est peu prescriptif. Il insiste sur la subsidiarité avec les SCoT, qui ont la liberté de définir à leur échelle la majorité des orientations régionales.

CONSTRUIRE LE PADD

Objectif : une version consolidée du PADD en fin d'année avec le débat officiel en Comité syndical (fin 2019)

...l'avenir ne se prévoit pas, il se (co)construit...

Elus

- ✓ **1** conférence des communes
- ✓ **5** ateliers thématiques
- ✓ **3** ateliers territoriaux
- ✓ **10** bureaux syndicaux
- ✓ **3** comités syndicaux

Partenaires

- Et **1** COPIL (Etat / Bureau SCoT)
- ✓ **9** comités techniques (PPA)
- ✓ **3** comités d'experts



La suite des ateliers territoriaux

- **Mai 2019** : trois ateliers territoriaux sur chacun des EPCI pour débattre des enjeux locaux et compléter la trame PADD. Au total, 47 élus rencontrés représentant 28 communes.



- **13 juin 2019 : COPIL** : élus du bureau avec les services de l'Etat pour une étape essentielle de validation des orientations.

Présents pour la DDT : Le directeur, le chef de service Urbanisme, la chargée de mission planification

La DDT a souligné la **qualité du projet des élus** : les orientations définies sont précises et le projet politique est clair. Il y aura des attentes par la suite dans la traduction réglementaire et un partenariat à maintenir.

Introduction : LA VISION PARTAGEE DES ELUS

Viser un développement harmonieux... démographie, économie ...

... sans concurrence mais apportant une plus-value à l'échelle des territoires

Miser sur le cadre de vie, les richesses locales, attirer des habitants et des activités économiques variées

Permettre à chacun de trouver sa place... et partager les ressources (enjeu de l'EAU), mais également se déplacer...

Respecter le territoire et ses habitants : les paysages, la biodiversité, les personnes fragiles (âgées, précaires...),

Equilibre
Complémentarité
Attractivité
Solidarité
Respect

« Le SCoT est une « chance » pour se développer »

Le projet doit :

- Construire un territoire qui réponde aux besoins de sa population à toutes les étapes d'une vie (*habitat, emploi, services...*).
- Permettre les initiatives locales et miser sur la qualité de vie (*cadre et mode de vie*) pour renforcer l'attractivité.
- Affirmer une ruralité active : affirmer la spécificité des territoires ruraux et leurs besoins de développement économique.

Traduire la volonté partagée des élus :

4 ambitions pour le territoire :

1 -

Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

- Une ruralité active qui
s'affirme -



Centre Ardèche

2 -

Un Territoire
Vivant

*Mettre l'Homme et la
Nature au cœur du projet*

- Un territoire habité
dont il faut prendre soin-



3 -

Un Territoire
Attractif

*Valoriser les ressources
locales*

- Facteur d'un
développement local
durable -



4 -

Un Territoire
Ouvert

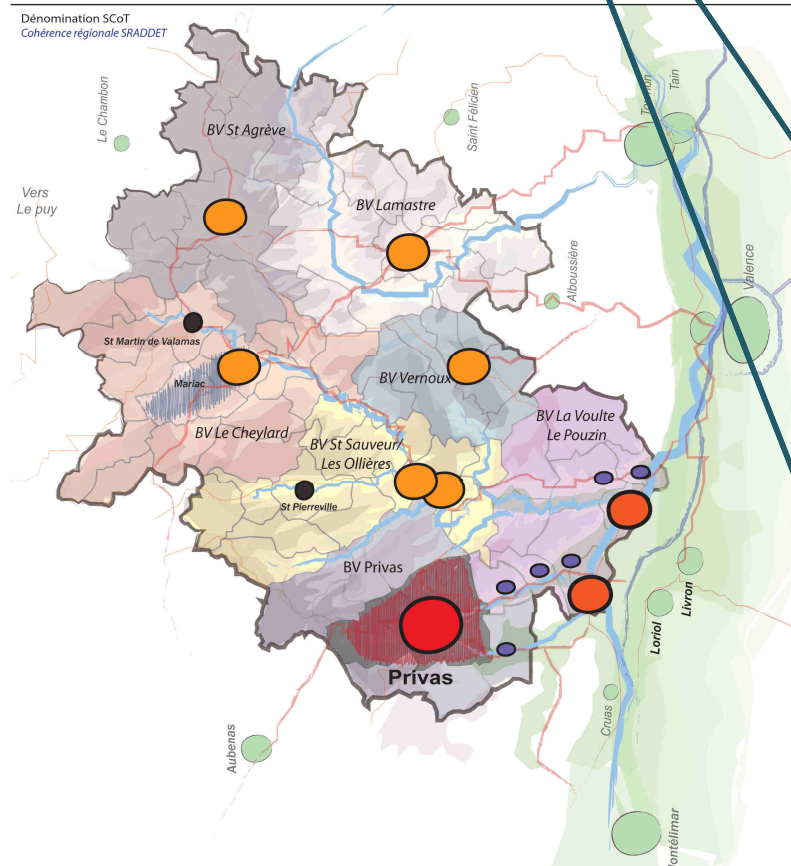
*Encourager les
complémentarités et
renforcer les échanges*

- Participer et s'inscrire
dans les dynamiques
territoriales voisines -



1 - Etre Acteur du Territoire

Choisir son développement
- Une ruralité active qui s'affirme -



Ambition démographique (+ 7700 habitants en 2039) en lien avec le projet économique et une répartition territorialisée

Organisation territoriale (place des bassins de vie et confortement des villes)

Développement à taille humaine

- Logements diversifiés et répondant aux besoins
- Economie diversifiée créatrice d'emplois locaux
- Des équipements à conforter / du commerce à organiser

2 - Un Territoire Vivant



Mettre l'humain et la nature au cœur du projet
- Un territoire habité dont il faut prendre soin-

Bien vivre ensemble, être au service des habitants

Logements pour tous, précarité énergétique, service pour les personnes fragiles, solidarité dans les déplacements...

Respecter l'Homme et la nature

Consommation foncière, biodiversité, eau, risques et nuisances

3 – Un Territoire Attractif



Valoriser les ressources locales
- Facteur d'un développement local durable -

Valoriser les ressources locales

Paysage, Energie et lutte/adaptation changement climatique, Agriculture, Forêt ...

Renforcer l'attractivité du territoire

Tourisme durable, valoriser les patrimoines et savoirs faire

4 -
Un Territoire
Ouvert



Renforcer les échanges

- Participer et s'inscrire dans les dynamiques territoriales voisines -

S'allier et coopérer avec les territoires voisins

Offre commerciale, déplacements, notoriété de l'Ardèche, Inter-SCoT

Définir des projets structurants facteurs de développement

Vallée du Rhône espace stratégique, attractivité de Privas, équipement numérique...

4 ambitions déclinées en 34 objectifs

2 – Ressources Humaines

DELIBERATION

- Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission SCoT Valentin RABIER
- Attribution chèques cadeaux Kadéos aux membres du personnel du SyMCA (*mise à jour*)

3 – Questions diverses

- Contrôle Leader du 29 et 30 avril 2019 dans les locaux du SyMCA



Lexique des sigles

- ❖ **EIE** : Etat Initial de l'Environnement
- ❖ **DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs
- ❖ **PPA** : Personnes publiques associées
- ❖ **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement , de Développement Durable et de d'Egalité des Territoires
- ❖ **SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie
- ❖ **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- ❖ **PDU** : Plan de Déplacement Urbain
- ❖ **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territoriale
- ❖ **Loi NOTRe** : *Loi* portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République